

OGEC NOTRE-DAME SAINT-JOSEPH

FRAIS Restauration / Etude / Garderie

1. Cantine :

⇒ **Inscription à la cantine** :

Pour rappel : la cantine n'est pas ouverte aux enfants de moins de 3 ans.

Pour les Ps (1^{ère} année de maternelle) tous les enfants auront un statut d'occasionnel pendant toute l'année scolaire. Les parents devront inscrire leurs enfants sur écoledirecte.

Pour les réguliers merci d'indiquer sur l'annexe 2 « Frais Restauration /Etude /Garderie » les jours de cantine choisis.

Pour les occasionnels les familles doivent impérativement inscrire leurs enfants à la cantine par l'intermédiaire **d'écoledirecte** à l'aide de leurs identifiants.

⇒ **Modification (Rajout-Annulation)** :

Toute modification doit être effectuée par chaque famille sur le site **écoledirecte** en respectant les délais impartis, à savoir :

Votre enfant mange le	Limite d'inscription
Lundi	Jeudi 12h
Mardi	Vendredi 12h
Jeudi	Lundi 12h
Vendredi	Mardi 12h

Tous les repas non prévus, non renseignés sur ecoledirecte seront facturés 7 euros.

Tous les repas prévus non consommés seront facturés au tarif normal.

⇒ **Facturation** :

Chaque élève présent à la cantine sera badgé par le responsable. La cantine sera facturée aux repas réellement consommés. Une facture de cantine sera établie mensuellement, et postée sur le **site ecoledirecte**.

⇒ **Mode de règlement** :

Pour **les familles en prélèvement** le montant de vos repas cantine mensuel sera intégré au prélèvement des frais de scolarité. Pour **les familles en chèques/ou espèces** après consultation de la facture sur **écoledirecte**, le règlement s'effectuera par chèques/ou espèces au maximum le 15 de chaque mois.

2. Etude/Garderie :

Pas d'inscription préalable à l'étude/garderie. C'est un service ouvert à tous.

⇒ **Horaires matin** : la garderie fonctionne le matin de 7h30 à 8h20 sur le site de Notre Dame

⇒ **Horaires soir** : Garderie Notre Dame de 16h30 à 18h

- Etude Saint Joseph de 16h45 à 18h15

Chaque élève présent sera badgé par le responsable. Une facture garderie sera établie mensuellement, facture qui sera transmise tous les fins de mois sur **écoledirecte**.

Le mode de règlement est similaire à celui de la cantine.

Pour rappel le coût de la garderie s'élève à : Garderie du matin : 2 euros ; Etude/ Garderie du soir : 3 euros